

Cas pratique - Droit des obligations - Chambéry - 2009

Dakota Jones est depuis quelques temps déjà assoiffé d'émotions fortes. Il a commencé par s'adonner aux joies du saut à l'élastique et du canyoning. Plus récemment il a eu la chance d'être sélectionné pour participer au jeu « les aventuriers de Koh-lanta ». Mais, éliminé prématurément par ses coéquipiers, ses besoins d'aventures dans les îles tropicales ne sont guère assouvis. C'est pourquoi Dakota Jones a décidé de faire un trek dans les régions plus reculées. Il s'est adressé à un organisme spécialisé dans les voyages extrêmes : « 100% aventure ». C'est ainsi qu'à la fin du mois d'octobre il est parti pour quatre semaines sur l'île de Bornéo avec un guide et un petit groupe de 6 personnes.

Malheureusement, une semaine avant la fin du séjour, il est piqué par un insecte indéterminé.

Le guide du groupe a tardé à agir et n'a contacté « 100% aventure » que le lendemain, grâce à son téléphone satellite, pour décider de la marche à suivre. Les symptômes décrits n'ont guère inquiété l'organisme de voyage qui a estimé qu'il n'y avait pas là une situation d'urgence, et qu'il convenait simplement d'administrer des calmants à Dakota. Mais le lendemain, l'état de Dakota s'est aggravé et il est décédé dans la soirée après avoir enduré de terribles souffrances aux dires des autres membres du groupe.

Dakota vivait avec Mlle Cheng de qui il attendait un enfant. Or celle-ci a, la veille du décès de Dakota, accouché d'un petit garçon, Idiana, qui est atteint d'une malformation de l'appareil respiratoire. Elle est effondrée car on lui avait toujours affirmé que la grossesse se déroulait bien.

Mlle Cheng, très affectée par ces tristes nouvelles, vient vous voir pour savoir quelle(s) démarche(s) entreprendre afin d'obtenir réparation.